JOURNAL OFFICIEL

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL B

N° 1937 du 11 juillet 2018

Arrêté ministériel du 6 juillet 2018 modifiant l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 portant accréditation de l'institution « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) » en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé.

Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son titre III portant sur les modalités d'implantation de formations d'enseignement supérieur sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu le règlement grand-ducal du 24 août 2016 portant sur l'accréditation d'institutions et de programmes d'enseignement supérieur étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 portant accréditation de l'institution « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) » en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé ;

Vu le rapport d'évaluation du 5 juin 2018 de l'agence d'assurance de la qualité « Nederlands - Vlaamse Accreditatieorganisatie » (NVAO) tel que soumis le 28 juin 2018 ;

Arrête :

Art. 1er.

À la suite de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 portant accréditation de l'institution « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) » en tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé est ajouté un nouvel article 2*bis* ayant la teneur suivante :

« Art. 2*bis*.

Pour les étudiants inscrits pendant l'année d'études 2017-2018 en première ou deuxième année du programme d'études menant au Bachelor « Business Administration » visé à l'article 2, premier tiret, le programme de formation afférent, dispensé par l'institution « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) », reste accrédité jusqu'au 14 septembre 2020.

Pour les étudiants inscrits pendant l'année d'études 2017-2018 en première année du programme d'études menant au Master « Business Administration » visé à l'article 2, premier tiret, le programme de formation afférent, dispensé par l'institution « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) », reste accrédité jusqu'au 14 septembre 2019.

»

Art. 2.
Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2018.

Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,
Marc Hansen